

## CONSEIL MUNICIPAL 2024

Séance du 27 février 2024 à 20h- Salle communale

Convocation 23 février 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à 20 heures.**

Le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sylvie BONNIN, Maire.

Présents : Sylvie **BONNIN**, Maryse **DOLARD**, Yves **LAMARD**, Dominique **MARTIN**, Charles-Henri **SERVAN**, Marie-Laure **PIOTELAT**, Yan **LAGOUGE**, Pascal **VANNIER**.

Absents excusés : Timothé **BAUDOT** (pouvoir à Guillaume **PICARD**).

Absents : Thibaut **LACOSTE**, Bernard **RAMEAUX**.

Secrétaire de séance : Marie-Laure PIOTELAT

**ORDRE DU JOUR :**

### **1. VALIDATION DE LA SECONDE PHASE DE TRAVAUX PROJET BOURG**

#### **A. RÉUNION DE LA COMMISSION BOURG LE 15 FÉVRIER 2024**

Cette réunion avait pour objet la nécessaire modification des plans suite aux rencontres avec la coiffeuse, l'esthéticienne et les ostéopathes.

Il est rappelé la synthèse de la commission:

Chronologiquement,

- Déménagement du boulanger du 12 au 25 février 2024.
- Accord donné aux entreprises pour un démarrage des travaux seconde phase à partir du 26 février 2024.
- Rendez-vous avec l'architecte le 7 février 2024 pour revoir les détails du plan déjà validé.
- Rendez-vous coiffeuse et esthéticienne le 9 février 2024.
  - Ne peuvent plus valider le projet initial
  - Demande de locaux plus petits avec un bail précaire. Une diminution de l'ouverture est évoquée.
  - Réflexion sur un partage de locaux pour faire diminuer les coûts.
- Rendez-vous avec l'architecte samedi 10 février avec demande de suspension des travaux de la seconde phase, le temps d'analyser la situation et réfléchir à l'évolution du plan.
- Rendez-vous avec les ostéopathes lundi 11/02/24 : devant être initialement installés sur l'arrière du bâtiment, ils ne seraient pas opposés si besoin à une installation sur l'avant du bâtiment.
- Réflexion sur l'évolution des locaux avec des aménagements le plus modulables possible en fonction de l'évolution de la situation.
- Quelques notions sont apportées sur le bail précaire et la location partagée
- Un nouveau plan a été demandé à l'architecte avec les consignes suivantes : modularité et installation du coiffeur et des ostéopathes dans le bâtiment « ex-magasin ».

Après échanges et discussion, les conseillers valident la nouvelle proposition de plan avec l'installation :

- de la coiffeuse et des ostéopathes sur l'avant du bâtiment,
- de garder le logement arrière en totalité permettant ainsi la réflexion ultérieure d'une MAM, d'un logement sénior ou d'un logement boulanger, selon les possibilités réglementaires également, non étudiées à ce stade de la réflexion.

La notion de locaux évolutifs est globalement un point important retenu prioritairement par les membres de la commission, pour évoluer au mieux dans le temps. Ainsi est évoquée la possibilité d'un accueil mairie en l'absence de professionnels par exemple.

**Les conseillers sont favorables au plan proposé, il est proposé de le valider avant de le proposer à la validation des utilisateurs.**

**Le plan est validé à l'unanimité par les conseillers présents à la commission. (pour :8 ; contre :0 ; abstention :0)**

Présents : Sylvie **BONNIN**, Timothé **BAUDOT**, Maryse **DOLARD**, Yves **LAMARD**, Guillaume **PICARD** Marie-Laure **PIOTELAT**, Charles-Henri **SERVAN**, Pascal **VANNIER**

- Validation des plans par les ostéopathes et le coiffeur.

Il convient de noter que les ostéopathes ne seraient pas opposés à un partage de leurs locaux, avec l'esthéticienne par exemple.

- Envoi de la validation à l'architecte le 16 février, qui a transmis pour approbation, au contrôleur technique.

## B. DES MODIFICATIONS DEMANDÉES SUITE À LA COMMISSION

- Après réflexion des conseillers, une demande a été faite pour redemander un nouveau plan à l'architecte avec un accès toilettes depuis la salle d'attente.
- Réception d'une nouvelle proposition de l'architecte le 21 février compte tenu des éléments demandés.
- Le maire a envoyé la nouvelle proposition aux conseillers le 22 février 2024 pour avis.
- Une réunion extraordinaire a été programmée afin d'arrêter le plan rapidement, les entreprises attendant notre feu vert pour démarrer les travaux de la seconde phase.
- N'ayant eu d'autres demandes de modification de la part des conseillers sur ces 2 plans, ceux-ci sont présentés sur cette séance du 27 février.

Il en ressort des points forts et des points faibles sur les deux plans :

- L'accès aux toilettes est un élément très intéressant. Cependant selon les plans, il est difficile d'avoir en même temps un accès toilettes depuis la salle d'attente, le maintien des ouvertures pour ne pas perdre en luminosité et garder de la modularité.
- La modularité et le maintien de la lumière naturelle dans les 2 pièces créées ont été les priorités majoritairement privilégiées.

Il est donc proposé de rester sur le plan présenté en séance du 15 février 2024, privilégiant la modularité, pour limiter de possibles frais futurs de transformation éventuelle, et conserver la lumière naturelle dans les deux pièces créées dans l'ex-magasin.

### OBJET : 10-2024 : Approbation de la modification des plans de la phase 2 des travaux du bourg

Mme le Maire :

- Rappelle :
  - les éléments nouveaux qui ont amené le maire à revoir les plans initiaux,
  - la réactivité du maître d'œuvre, qui a fourni de nouveaux plans dans des délais très courts pour ne pas retarder le chantier.
- retrace chronologiquement l'ensemble des échanges et les différentes étapes de la réflexion qui ont permis d'aboutir aux nouveaux plans proposés.

Après discussion, échange et analyse des points faibles et points forts des deux plans pour privilégier la modularité et la luminosité, il est proposé au conseil de valider le plan validé en commission le 15 février 2024.

Le conseil municipal, à la majorité :

- **VALIDE** le plan,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Nombre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTR E
12	9	5	4 (Yves LAMARD, Maryse DOLARD, Guillaume PICARD, Timothé BAUDOT)	0

Yves LAMARD s'abstient, cette seconde proposition ne correspond pas à la modification demandée à l'architecte.

Maryse DOLARD indique ne pas être opposée à ce plan pour conserver la modularité, mais le manque d'accès indépendant aux toilettes, notamment pour le cabinet d'ostéopathie lui semble gênant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Le secrétaire de séance,  
Marie Laure PIOTELAT

Le maire,  
Sylvie BONNIN

